



## **Cas Louis Robert : l'Ordre répond à vos questions**

---

### **Pourquoi l'Ordre des agronomes du Québec n'a-t-il pas voulu se prononcer sur l'affaire du congédiement de M. Louis Robert?**

Depuis l'annonce du congédiement de M. Louis Robert, nous avons eu accès à la version des médias et, encore aujourd'hui, nous considérons n'avoir eu accès qu'à une partie de l'histoire. Nous espérons que l'enquête de la Protectrice du citoyen apportera une plus grande transparence dans cette affaire.

D'ailleurs, l'Ordre aurait souhaité que M. Louis Robert soit réintégré dans ses fonctions durant l'enquête de la Protectrice du citoyen.

L'Ordre constate que le congédiement de M. Louis Robert inquiète tous les professionnels sur le sort qui pourrait leur être réservé, dans tous les cas de dénonciation prévue ou non par une loi.

### **Pourquoi l'Ordre des agronomes du Québec ne veut-il pas défendre des agronomes renvoyés du MAPAQ, alors qu'ils ont respecté leur Code de déontologie?**

L'Ordre soutient que les agronomes qui suivent leur Code de déontologie ne devraient subir aucunes représailles de la part de leurs employeurs. Il est important de rappeler que l'agronome doit tenir compte de l'ensemble des conséquences prévisibles que peuvent avoir ses activités professionnelles sur la société.

La mission de l'Ordre est de protéger le public en s'assurant que ses membres ont les compétences nécessaires et à jour pour pratiquer l'agronomie avec professionnalisme. Ici, les compétences et le professionnalisme des agronomes du MAPAQ ne sont nullement mis en cause.



## LE SAVOIR POUR NOURRIR LE MONDE

---

### **Que pense l'Ordre des agronomes du Québec de la situation au CÉROM?**

La situation au CÉROM telle que présentée par les médias au printemps 2018 est inquiétante. Sans présumer de la situation actuelle au CÉROM, l'Ordre est contre toute forme d'ingérence : les professionnels doivent être en mesure de poursuivre leurs recherches et d'en diffuser les conclusions sans ingérence de la part de tiers.

Les agronomes qui travaillent au CÉROM doivent être autorisés à diffuser et à partager les résultats de leurs recherches. Bien que le CÉROM soit une institution privée financée à plus de 60 % par le MAPAQ, l'État doit inclure à son financement des dispositions garantissant aux professionnels la transparence dans la diffusion de leurs recherches.

### **L'Ordre souhaite-t-il que M. Louis Robert soit réintégré dans ses fonctions au MAPAQ, à la suite des mesures mises en place pour resserrer la gestion du CÉROM?**

M. Louis Robert et le syndicat décideront de la ligne de défense qui sera présentée. Si M. Robert le désire et qu'il est réintégré dans ses fonctions au MAPAQ, l'Ordre continuera d'insister pour que ce dernier ait le droit de présenter toutes les positions agronomiques scientifiques des travaux de recherches. Il doit en être de même pour tous les agronomes œuvrant au sein du gouvernement.

### **L'Ordre des agronomes du Québec trouve-t-il que les agronomes sont respectés par le gouvernement?**

L'Ordre demande aux gouvernements du Québec et du Canada, peu importe le ministère, peu importe l'organisme paragouvernemental, de prendre en considération les recherches et les recommandations de leurs agronomes. En tant que professionnels et scientifiques de l'agriculture, l'Ordre croit que les avis professionnels des agronomes doivent être pris au sérieux et, surtout, ne pas être muselés par l'État.



## LE SAVOIR POUR NOURRIR LE MONDE

---

### **Est-ce que l'Ordre des agronomes du Québec subit des pressions de l'industrie?**

L'Ordre tient à son indépendance et ne cède pas aux pressions. L'Ordre compte dans ses rangs des agronomes de tout acabit et respecte la parole de chacun dans la mesure prévue au Code de déontologie. De nombreux mécanismes sont en place pour garantir l'indépendance des ordres professionnels, dont la présence sur leur conseil d'administration de représentants du public.

### **Comment l'Ordre des agronomes du Québec pense-t-il maintenir son indépendance et promouvoir l'indépendance professionnelle auprès de ses membres?**

L'Ordre prend au sérieux l'indépendance professionnelle. D'ailleurs, son conseil d'administration a mandaté un comité d'experts sur la question. Au cours des prochains mois, le comité sur l'indépendance professionnelle de l'Ordre poursuivra ses travaux afin de proposer des pistes de solutions concrètes telles qu'un arbre de décision ou un schéma décisionnel pour éclairer les agronomes en vue d'une pratique professionnelle indépendante.

La question touche l'ensemble des ordres professionnels. À ce sujet, le président de l'Ordre des agronomes du Québec, M. Michel Duval, participera le 19 février 2019 à une table ronde dans le cadre de la Journée sur l'indépendance professionnelle, organisée par l'Institut d'éthique appliquée de l'Université Laval, en partenariat avec l'Ordre des pharmaciens du Québec.